



HUGUETTE

TIEGNA

Députée de la deuxième circonscription du Lot

COMMUNIQUÉ  
DE PRESSE

### Huguette Tiegna propose une « innovation pragmatique »

Le Ministre de l'Éducation, Monsieur Jean-Michel Blanquer, a reçu, le mardi 19 juin 2018, les parlementaires du Lot, afin d'évoquer l'offre éducative dans le département.

L'occasion pour Huguette Tiegna, Députée du Lot, qui avait présenté le « Rapport sur l'Avenir de l'Offre scolaire », issu de sa consultation citoyenne, au Ministre de l'Éducation, le 21 mars 2018, d'évoquer les projets de consolidation du schéma éducatif Lotois et de réitérer son invitation à venir rencontrer les élèves et établissements Lotois participant au dispositif des mini-entreprises.

« Suite à la réunion du comité de pilotage du protocole d'Accord pour un schéma d'évolution de l'offre scolaire du premier degré pour le département du Lot, le vendredi 8 juin 2018, il me semblait opportun de porter à la connaissance de Monsieur le Ministre les différentes initiatives locales en vue de renforcer et stabiliser nos écoles. Ainsi, depuis le mois de février, je rends compte régulièrement, auprès du Ministère, des actions de plusieurs établissements qui pourraient donner lieu à des expérimentations : le Projet d'éco-orchestre du collège Georges Pompidou de Cajarc, le projet de création d'une filière gastronomique au sein du lycée hôtelier de Souillac – deux projets pouvant impacter de manière positive nos internats- et la possibilité de mettre en place la continuité de l'unité externalisée d'enseignement maternelle pour enfants autistes de Catus pour les élèves du primaire. ».  
HT

Par ailleurs, le « Plan Mercredi », lancé par Le Ministre de l'Éducation Nationale et la Ministre des Sports, a été abordé. En effet, ce plan a pour objectif de permettre aux enfants, de la maternelle au CM2, d'avoir une offre riche et claire d'activités périscolaires dans les domaines de la culture, du sport et de la découverte de la nature.

« Ce dispositif, effectif dès la rentrée 2018, peut être une formidable opportunité d'apprentissage et d'épanouissement des enfants de notre département. Il permet également de dépasser le débat sur les rythmes scolaires, en articulant au mieux le temps de l'enfant. Je tiens à préciser que toutes les communes pourront en bénéficier, qu'elles aient adopté la semaine de quatre jours ou celle de quatre jours et demi. Pour ce faire, une charte de qualité fixe les critères d'un accueil périscolaire le mercredi. La commune ou EPCI conçoit son propre plan en co-construction avec les acteurs du territoire concerné. Le projet est ensuite présenté au préfet, au DASEN et à la CAF. Ceux-là se prononceront sur son contenu afin de signer la convention conjointe à la mi-juillet et donnera droit à un soutien financier accru des pouvoirs publics à la commune et l'attribution d'un label « Plan mercredi ». » HT